

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Vaulabelle, Alfred de. L'Ecole de  
médecine de Paris**

*Auxerre, typ. et lith. de l'Indépendant auxerrois,  
1901.*

*Cote : 54130(2)*



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?54130x02>

a Monsieur Pujos (2)  
Secrétaire de la Faculté de Médecine de Paris  
Hommage de son très honore saviteur

ALFRED DE VAULABELLE

54130

Alfred de Vaublanc

# L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS



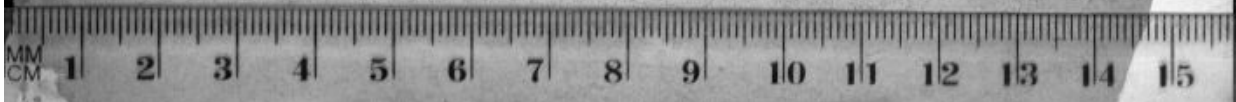
Extrait de *l'Indépendant Auxerrois* des Mercredi 8, Vendredi 10  
et Mardi 14 Mai 1901

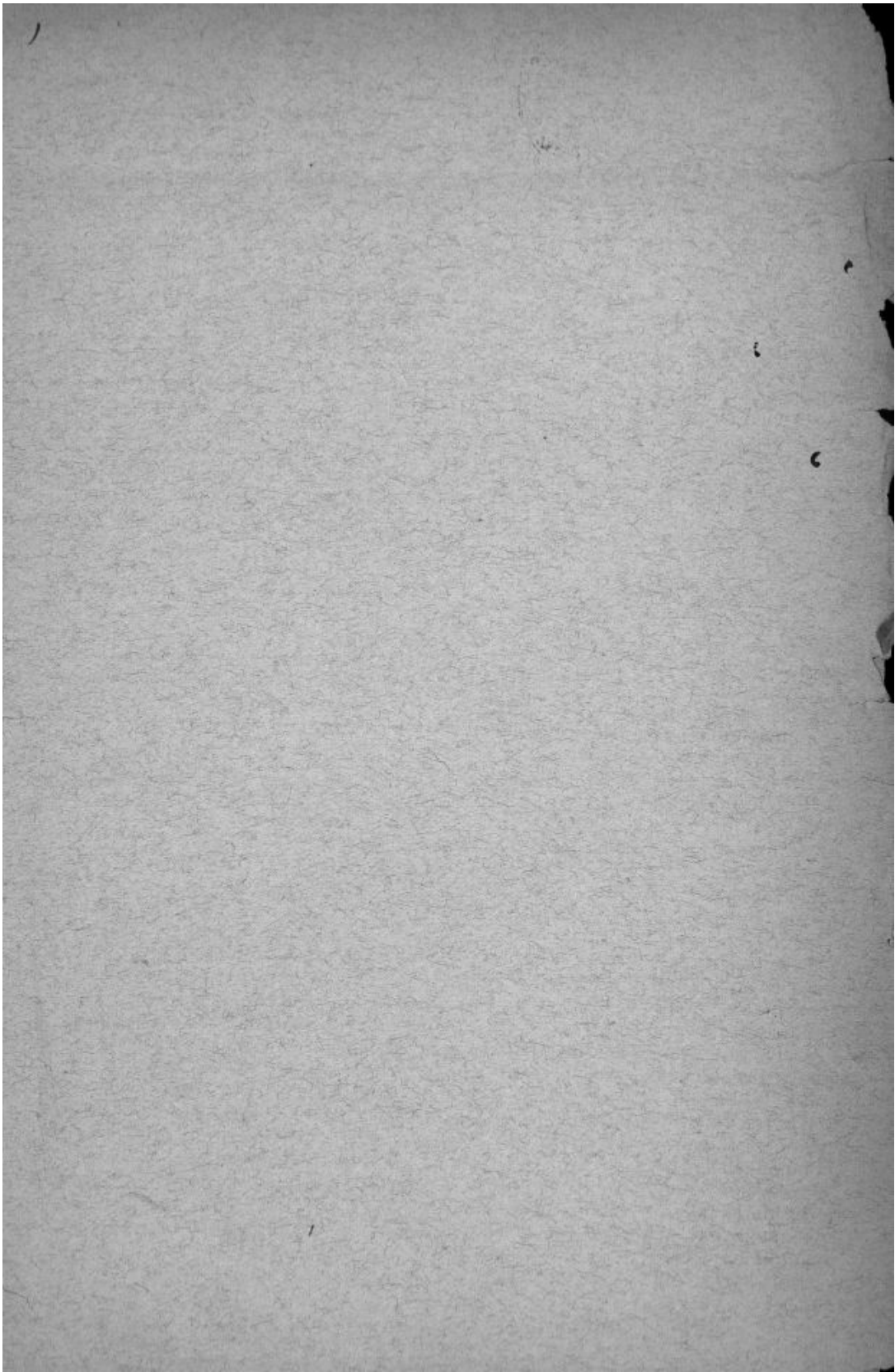


AUXERRE

Typographie et Lithographie de *l'Indépendant Auxerrois*, 14, rue d'Egleny  
Imprimeur de la Préfecture

1901







## L'ÉCOLE DE MÉDECINE de Paris

La première Ecole de médecine de Paris fut installée, en 1220, rue des Rats, entre la place Maubert et l'Hôtel-Dieu, au coin de la rue de la Bûcherie et de l'hôtel Colbert. Quant à la Faculté, elle n'eut d'Ecole particulière qu'à partir de 1303. Les régents, qui prirent seulement en 1412 le titre de docteurs, tenaient conseil, tantôt à Notre-Dame, tantôt dans l'église des Mathurins ; les actes se passaient chez les maîtres, dont beaucoup enseignaient à leur domicile. Les cours seuls se faisaient rue du Fouarre, dans un immeuble sordide que la Faculté de médecine possédait en commun avec la Faculté des arts, et où les élèves, souvent fils de princes ou de rois, couchaient entassés dans des salles basses, n'ayant pour lit que des litières de paille en été et de foin en hiver. Une botte de plus marquait la chaire du professeur.

L'installation primitive de l'Ecole de médecine étant devenue insuffisante, Jacques Desparts, docteur régent, chanoine de Notre-Dame et médecin de Charles VII, proposa l'acquisition d'un immeuble voisin appartenant aux Chartreux. Cet immeuble, situé rue de la Bûcherie, n° 15, fut acquis en 1469, moyennant dix livres tournois de rente que l'Université s'engagea à payer à ces religieux. De son côté, Jacques Desparts fit don à la Faculté de 300 écus d'or (5.430 livres) et de la majeure partie de ses meubles et de ses manuscrits.

Commencée en 1472, la construction de la nouvelle Ecole ne fut complètement terminée qu'en 1511. Elle possédait une chapelle qui, construite en 1499, fut démolie en 1529, puis rebâtie quelque temps après. On y célébrait les offi-

ces, et chaque année la messe de Saint-Luc y était chantée par des docteurs remplissant les fonctions de chantes. Pour prouver à Jacques Desparts sa vive reconnaissance, la Faculté lui assura, dès son vivant, un *Obit vigil* et messe à chaque anniversaire de sa mort.

« En 1474, dit Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, les médecins de l'Ecole de médecine firent une expérience utile à l'humanité et aux progrès de la science. Ils représentèrent au roi Louis XI que plusieurs personnes atteintes de la maladie de la pierre périssaient sans guérir et demandèrent qu'on leur livrât un archer de Mendon, affligé de cette maladie et qui venait d'être condamné à mort pour ses crimes. Le roi y consentit : Le condamné fut opéré si heureusement qu'au bout de quinze jours il recouvra la santé. »

En 1519, les docteurs régents achetèrent, pour agrandir l'Ecole, deux maisons voisines ayant pour enseigne : *Aux trois Roys* et *Au Soufflet* ; mais cette dernière fut transformée en jardin botanique dans le courant de l'année 1568. En 1604, on construisit dans l'Ecole de médecine un premier amphithéâtre qui ne tarda pas à devenir insuffisant, vu le nombre toujours croissant des élèves. Aussi, quatre ans plus tard, en 1608, résolut-on d'acquérir une maison située à gauche de l'Ecole et qui avait pour enseigne : *A Sainte-Catherine*. Cette maison ne fut cédée à la Faculté que grâce à l'intervention de Henri IV, qui, par lettres patentes, l'expropria moyennant une indemnité de 6.000 livres. En Janvier 1617, le Parlement, conformément à un édit de Charles IX, ordonna que les rétributions imposées aux licenciés et attribuées jusqu'à cette époque à d'autres dépenses, seraient désormais affectées à la reconstruction de l'amphithéâtre. Les travaux commencèrent aussitôt et furent terminés en 1620.

Ce théâtre anatomique, comme on l'appelait alors, dura jusqu'en 1744. En 1678, l'Ecole de médecine fut entièrement réparée, et, en 1744, on construisit enfin un bel amphithéâtre, plus spacieux que le précédent, surmonté d'un dôme

vitré et décoré extérieurement de statues allégoriques. Cet amphithéâtre était connu sous le nom de Winslow, docteur régent qui l'inaugura le 10 Février 1745.

En 1775, les bâtiments de l'Ecole menaçant ruine, la Faculté transféra l'enseignement et la bibliothèque rue Saint-Jean-de-Beauvais dans les anciennes Ecoles de *décrets* ou de droit. Mais déjà on s'occupait de la reconstruction de l'Ecole de médecine dont les bâtiments furent édifiés sous le règne de Louis XVI, d'après les plans de l'architecte Gondouin et sur l'emplacement qu'occupait le collège de Bourgogne. La première pierre en fut posée le 14 Décembre 1774, et la première thèse y a été soutenue le 31 Août 1776.

Telle qu'elle est aujourd'hui, c'est à dire depuis l'achèvement des travaux d'agrandissement entrepris en 1878, sous le ministère de M. Bardoux, l'Ecole de médecine possède deux façades dont l'une, qui donne sur la rue de l'Ecole-de-Médecine, date de l'époque de la construction de ce bâtiment, et dont l'autre, la bibliothèque, située sur le boulevard Saint Germain, a été terminée en 1888. Cette nouvelle façade, de style grec, a été construite sur les plans de M. Ginain, architecte, membre de l'Institut. L'ancienne offre une ordonnance d'ordre ionique, composée de seize colonnes, dont quatre d'un côté de l'entrée principale et quatre de l'autre ; elles décorent les extrémités des deux ailes qui s'avancent sur la rue. Les autres colonnes ornent la porte d'entrée placée au centre et forment dans les deux intervalles un péristyle à quatre rangs, supportant un étage et laissant apercevoir la cour intérieure.

Au-dessus de la porte d'entrée est un grand bas-relief de Berruer représentant, sous des figures allégoriques, *le Gouvernement accompagné de la Sagesse et de la Bienfaisance, protégeant l'Art de la Chirurgie, et le Génie des Arts leur montrant le plan de cette Ecole.*

La façade du corps de bâtiment placé au fond de la cour est formée d'un péristyle de six colonnes d'ordre corinthien,

que surmonte un superbe fronton. Celui-ci est orné d'un bas-relief de Berruer qui représente les figures allégoriques de *la Théorie et la Pratique se donnant la main*. Sur le mur du fond, et dans la partie élevée, se voient cinq médaillons entourés de guirlandes de chêne, représentant : Jean Pitard, Ambroise Paré, Georges Maréchal, François de La Peyronie et le célèbre chirurgien français Jean-Louis Petit.

Le grand amphithéâtre de l'Ecole, où donne accès ce péristyle, était jadis décoré de trois grandes fresques exécutées par Gibelin. La première montrait *Esculape enseignant les principes de la Médecine et de la Chirurgie* et portait au bas cette inscription : « Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis » ; dans la seconde, on voyait *Louis XVI entouré d'académiciens et d'élèves et recevant de La Martinière, son premier chirurgien* ; on y lisait cette inscription : « La munificence du monarque hâte leurs progrès et récompense leur zèle » ; enfin, la troisième représentait des *Chirurgiens pansant des blessés sur un champ de bataille* et portait cette inscription : « Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie ».

Ces fresques furent remplacées en 1864 par trois belles toiles du peintre Matout représentant : *Une Leçon d'anatomie, le Siège de Metz et une Visite à l'hôpital*. Sur celle du milieu, on voyait Ambroise Paré appliquant la ligature aux artères après une amputation et repoussant le fer rouge employé jusqu'alors. La toile de gauche montrait Lanfranc, debout sur une estrade, en grande robe, tenant à la main une tête de mort et faisant une démonstration anatomique. L'autre toile représentait Desault dans sa salle d'hôpital, debout, vêtu de noir, portant un tablier blanc et tâtant le pouls d'un malade dont le pied est dans un appareil ; il est entouré d'étudiants qui l'écoutent.

Malheureusement, ces toiles ont été brûlées pendant l'incendie qui, le 15 Octobre 1889, a détruit tout ce que renfermait l'amphithéâtre. Elles ont été remplacées, en 1895, par une nouvelle pein-

ture due à M. Bourgeois et qui rappelle les différents âges de la médecine, depuis l'époque philosophique avec Pythagore et Aristote, passant par l'école d'observation avec Hippocrate et Galien; par le Moyen-Age avec les Arabes, l'école de Salerne, Guy de Chauliac, Arnaud de Villeneuve; par la Renaissance, avec Vesale, Faloppio, Ambroise Paré, Delboë, Fernel, Baillou, Harvey, pour arriver à l'époque de transition des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, avec Lapeyronie, Jean-Louis Petit, Mauriceau, Sydenham, et se terminant à l'époque moderne, qu'illustrèrent Bichat, Barthez, Corvisart, Laënnec, Dupuytren, Broussais, Larrey, représentant la médecine militaire, et notre grand physiologiste Claude Bernard.

Sur le mur demi-circulaire de cet amphithéâtre, on lit encore ce distique latin :

*Ad cæles hominum prisca amphitheatra pa-  
[tebant:  
Ut longum discant vivere nostra patent.*

Les anciens bâtiments de l'École de médecine renferment aussi des salles de démonstration, les services administratifs et le musée Orfila, dont la fondation est antérieure à 1823, mais qui, à cette époque encore, n'existait qu'à l'état embryonnaire. C'est en 1844 qu'Orfila, doyen de la Faculté de médecine, après avoir visité le musée Hunter, de Londres, décida de créer un musée d'anatomie comparée. Il en fit la proposition à M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, qui fit voter à cet effet un crédit de 30.000 francs. Il l'organisa avec l'aide de M. le docteur Sacquet, qui fut nommé préparateur. Ce musée contient environ 6.000 pièces et s'augmente tous les ans de 150 à 200 pièces nouvelles.

Les premiers livres de la bibliothèque de l'École ont été tirés de la bibliothèque de Cordoue, des traductions d'Hippocrate et de Galien. En 1395, elle n'en possédait encore que 12, dont le plus précieux est le *Totum continens Rhazès* (2 vol.). A propos de cet ouvrage, on raconte que Louis XI, ayant désiré faire transcrire cet auteur pour le mettre dans sa bibliothèque, députa, en 1471, le pré-

sident de la Cour des comptes, Jean Lardresse, vers la Faculté de médecine, pour lui demander à emprunter son Rhazès. A cette nouvelle, la Faculté s'émut beaucoup; elle tint maintes assemblées au bénitier Notre-Dame pour savoir à quoi s'arrêter. Elle se décida à ne prêter son Rhazès que sous bonne caution, savoir : Douze mares de vaisselle d'argent et un billet de mille écus d'or qu'un riche bourgeois, nommé Malingre, souscrivit pour le roi en cette occasion. La Faculté, profitant de cette circonstance, après avoir fait connaître au roi les petites conditions qu'elle avait mises au prêt du joyau, — « le plus beau et le plus singulier qu'elle possédât », — lui faisait part du désir qu'elle avait de « faire Ecole et très-belle Librairie pour exhausser et élever la science de médecine » et lui donnait à entendre qu'une subvention ne serait pas inutile.

Longtemps pauvre, la bibliothèque de l'École ne s'enrichit que grâce à Pierre Michon-Bourdelot, abbé de Macé et médecin du grand Condé, qui lui légua son importante bibliothèque dont on ne prit aucun soin jusqu'en 1733, époque où l'avocat Prévost offrit à l'École les livres que lui avait laissés par testament François Picoté de Belestre, docteur de la Faculté. En 1737, le doyen P. Hecquet donna 1.400 volumes à la bibliothèque, et quelques généreux donateurs l'enrichirent de précieux documents. Cette même année, la Faculté décida de confier à un bibliothécaire les livres qui, jusqu'à lors, avaient été sous la garde du doyen. Le premier fut Jean-Louis Livin-Baude de La Cloie qui s'occupa de dresser un catalogue que revisa, en 1771, le bibliothécaire Bourru. Lorsqu'en 1775 la bibliothèque de l'École fut transférée rue Saint-Jean-de-Beauvais, elle possédait déjà 15.000 volumes; actuellement, elle en compte plus de 65.000. De tous les ouvrages qu'elle renferme, il n'en est pas de plus précieux que les *Commentaires* qui contiennent le compte rendu fidèle de la gestion de chaque doyen depuis 1395 jusqu'en 1786. C'est en somme l'histoire manuscrite de l'ancienne École de médecine.

Pendant son décanat, dit le docteur Corlieu (1), Wurtz a trouvé dans les greniers de la Faculté une cinquantaine de toiles en mauvais état, représentant des docteurs-régents de l'ancienne Faculté et des membres du Collège de chirurgie. Par une lettre du 19 Décembre 1874, il avait demandé au ministère de l'Instruction publique de les faire restaurer par l'Etat. Sa demande ne fut pas accueillie, et les toiles ont été placées dans les salles d'examen ou au foyer des professeurs, en attendant une installation définitive. Parmi ces toiles, s'il en est beaucoup de médiocres, il en est quelques-unes qui ont de la valeur; l'une d'elles porte la signature de Philippe de Champagne. Les plus remarquables sont celles qui représentent Hamon, Pourfour du Petit, Riolan, Guy Pain, Quesnay, Fernel, Méry, Puzos, Mauriceau, Levret, Perrault, Mareschal, Bourdelin, Puylon, Garangeot, Morand, Félix, etc. La Faculté possède encore les portraits de beaucoup de professeurs qui lui ont appartenu depuis 1794, et de magnifiques tapisseries qui lui ont été données par le ministère, le 5 Pluviôse an IV.

\*\*\*

La *Facultas physica*, nom que portait au XIII<sup>e</sup> siècle la Faculté de médecine, forma, en 1281, une corporation particulière ayant un sceau — (une verge surmontée d'une massé d'argent), — une masse et des registres — (commentaires). — Cette corporation, qui avait à sa tête un doyen, rédigea ses statuts, confirmés en 1331 par Philippe de Valois, et établit trois degrés : Le *baccalauréat*, la *licence* et la *maîtrise* ou doctorat.

De 1220 à 1280, le titre de doyen était donné au maître le plus ancien ; mais, à partir de 1280, ce titre fut conféré par l'élection et au scrutin. Les fonctions de doyen, comme celles de professeur, duraient deux années après lesquelles on procédait à de nouvelles élections. Les électeurs étaient divisés en deux catégo-

(1) D<sup>r</sup> Corlieu. — *Centenaire de la Faculté de médecine.*

ries : Les *jeunes* et les *anciens*, c'est-à-dire les médecins ayant moins et plus de dix ans d'exercice. Leurs noms, inscrits sur des bulletins, étaient jetés dans deux urnes, et le doyen sortait trois noms de l'urne des anciens et deux de celle des jeunes. Les cinq électeurs ainsi désignés se rendaient à la chapelle, priaient Dieu de les éclairer de ses lumières et nommaient à la majorité des suffrages trois docteurs comme candidats. On jeta leurs noms dans une urne, et le plus âgé des électeurs tirait au sort celui du doyen qui était proclamé (1).

La Bibliothèque nationale possède une très-belle collection de jetons des doyens de la Faculté de médecine de Paris. Ces pièces, la plupart dans un état excellent de conservation, offrent, dit le *Magasin pittoresque* de 1857 où l'on en trouve la reproduction, un double intérêt au point de vue de l'art et au point de vue historique. Elles sont comme les annales métalliques de la Faculté et permettent de relever les erreurs chronologiques et les omissions que l'on rencontre souvent dans les listes des doyens qui ont été publiées. Leur exécution, généralement remarquable, est due, pour un grand nombre, au célèbre graveur Davivier, et les portraits qu'elles nous transmettent sont les seuls que nous possédions de quelques doyens et médecins célèbres.

Contrairement à ce qui a lieu de nos jours, le doyen ne pouvait être choisi parmi les professeurs dont l'élection se faisait également au scrutin. Ce n'est qu'à partir de 1674, que doyens et professeurs devinrent rééligibles sur le consentement de l'Ordre entier des docteurs. En entrant en fonctions, les professeurs juraient de « faire leurs leçons en robes longues à grandes manches, ayant le bonnet carré sur la tête, le rabat au cou et la chausse d'écarlate sur l'épaule ». Ils se faisaient assister, pendant leurs cours, d'un chirurgien-barbier qui tenait lieu de prosecteur et ne

(1) Sabatier. — *Recherches historiques.*  
Jan Riolan. — *Curieuses recherches sur les Ecoles de Paris et de Montpellier (1654).*

pouvait se livrer qu'à « un exercice manuel propre à faire connaître le corps humain ».

Les chirurgiens s'engageaient solennellement — ce qui ne les empêchait pas d'outrepasser souvent leurs droits — à : 1° Obéir à la Faculté ; 2° ne point donner de médicaments sans l'avis d'un médecin ; 3° laisser deux fois l'an visiter leurs officines par le doyen et quatre maîtres ou régents de la Faculté.

Les apothicaires, de leur côté, faisaient serment de : Vivre et mourir dans la foi chrétienne ; honorer, respecter et rendre service aux docteurs médecins et pharmaciens ; ne médire d'aucun des anciens docteurs et maîtres ; rapporter tout ce qui serait possible pour la gloire, l'ornement et la majesté de la médecine, etc., etc.

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les professeurs et les écoliers étaient ou devaient être ecclésiastiques ; on les nommait *physiciens*, *mires* et quelquefois médecins. Beaucoup d'entre eux parvinrent aux plus hautes dignités, et les papes Gerbert, Pierre d'Espagne, Sylvestre II, Jean XXI ; les évêques Guillaume d'Aurillac, Nicolas Ferveham, P. Bèchebien, furent au nombre des plus célèbres praticiens. Une bulle d'Honorius III, promulguée vers 1220, défendit aux prêtres l'exercice de la médecine ; en 1452, le légat du Saint-Siège déclara absurde et impie l'obligation du célibat aux maîtres-régents ; enfin, vers 1600, Henri IV plaça la Faculté sous l'autorité royale.

Dès le début, la chirurgie fut abandonnée aux laïques et de préférence aux illettrés, ce qui donna aux médecins une grande supériorité sur les chirurgiens et les barbiers. Il y avait deux classes de chirurgiens : Les chirurgiens lettrés ou de robe longue, et les barbiers-chirurgiens qui seuls pouvaient enseigner en français. Ces derniers, par leurs statuts, confirmés par ordonnance de Charles V, en date de 1372, étaient autorisés à : « Panser clous, bosses, apostèmes et autres plaies qui ne seraient pas mortelles, nonobstant l'opposition des chirurgiens, attendu que les pauvres ne sont pas en

état de recourir aux chirurgiens, gens de grand estat et de grand salaire. »

Au début, les barbiers de Paris jouissaient seuls de ce privilège, mais quatre ans plus tard les mêmes avantages furent accordés à ceux de Sens.

En 1383, Charles VII confirma les statuts des barbiers-chirurgiens de Paris et les compléta par quelques nouveaux articles dont nous ne mentionnerons que le suivant : « ARTICLE XIV. — Lorsque les « barbiers feront une saignée le matin, ils « seront obligés de jeter le sang une heure « après midi, et lorsqu'ils saigneront quel- « qu'un l'après diné, *par nécessité ou au- « trement*, ils seront obligés de jeter le « sang deux heures après l'opération. » Sous Charles VII, dont le premier valet de chambre était maître de la corporation des barbiers de Tours, n'était pas admis barbier qui voulait. On n'était reçu qu'après un apprentissage, et seulement après avoir passé, sur le fait de chirurgie, un examen au cours duquel les jurés devaient s'assurer de la bonne vue des candidats, de la légèreté de leur main et de leurs connaissances en anatomie et en botanique.

Très fiers de leur profession et surtout très ambitieux, les barbiers empiétèrent peu à peu sur les attributions des chirurgiens, à tel point même que, sous le règne de Henri IV, en 1596, ceux-ci obtinrent du prévôt de Paris une ordonnance rappelant aux barbiers qu'ils devaient s'en tenir aux privilèges qui leur avaient été accordés. Cette mesure fut loin de leur plaire, et, persuadés qu'ils n'avaient pas outrepassé leurs droits, ils en appelèrent au Parlement qui leur donna raison et les autorisa même à prendre désormais le titre de *maîtres-barbiers chirurgiens*. Très satisfaits de cet arrêt, ils ne doutèrent plus de leur puissance et se seraient volontiers fait appeler *chirurgiens-barbiers*, au lieu de *barbiers chirurgiens*, si un nouvel édit ne les avait rappelés au sentiment des convenances.

Quoi qu'il en fût, leur importance devint extrême, et plus d'un barbier eut l'honneur d'être reçu dans le collège des chirurgiens. Peu s'en fallut même, en



1613, que leur corporation ne fût réunie à celle des chirurgiens ; mais ceux-ci protestèrent et obtinrent l'année suivante du Parlement un arrêt qui débouta les barbiers de leur demande. Ce fut pour eux le coup de grâce, car, dès cette époque, leur corporation fut de plus en plus déconsidérée, et enfin, comme toutes les autres, définitivement abolie en vertu de la loi du 17 Mars 1791.

Tout candidat au grade de bachelier subissait des examens devant un jury nommé par les docteurs ; deux ans après, il postulait son admission à l'examen sur la pratique (*examen de praxi*) et, seulement après avoir obtenu le diplôme de licencié, il pouvait enseigner, interpréter et exercer la médecine *hic et ubique terrarum*. Pour avoir voix délibérative à l'Ecole et aux élections, il fallait être docteur, et ce grade ne s'obtenait qu'à la suite d'argumentations et de discours en latin. Le candidat devait, en outre, s'engager à observer les lois, statuts, coutumes, etc., de la corporation et prononcer le fameux *Juro* qu'a immortalisé Molière.

Hostile aux découvertes nouvelles, la médecine ne tarda pas à se voir dépasser par la chirurgie. Dès 1724, Mareschal obtenait du roi l'érection de cinq chaires de chirurgie et fondait, en 1731, l'Académie de chirurgie dont il présida la première séance. Cette Académie obtint toutes les sympathies du gouvernement, fut bientôt érigée en Collège, puis devint, comme nous l'avons vu déjà, l'Ecole de médecine actuelle.

Le nombre des médecins était, en 1395, de 31, non compris les licenciés et les chirurgiens ; il atteignait 72 en 1500, 101 en 1634 et 147 en 1768.

Jusqu'en 1634, il n'y eut à l'Ecole de médecine que deux professeurs ; on en comptait trois, en 1634 ; quatre, en 1646 ; cinq, en 1696 ; six, en 1719 ; huit, en 1745 ; neuf, en 1756 ; douze, en l'an III ; vingt, en 1823, et vingt-six, en 1833. Sous Napoléon III, l'enseignement reçut quelque développement, et de vingt-six le nombre des chaires fut porté à vingt-neuf.

Pendant quatre cents ans, l'Ecole de

médecine put jouir de tous ses privilèges et faire échouer les tentatives des Sociétés rivales. Mais il n'en fut pas de même à partir de 1640, époque où plusieurs *Chambres*, entre autres la *Chambre royale de médecine*, fondée par Théophraste Renaudot, entrèrent en lutte avec la Faculté. Toutefois, grâce à l'habileté de son doyen Guy Patin et à l'assistance de Colbert, la Faculté de médecine obtint du roi la dissolution de ladite Chambre. En 1774, une nouvelle Société, la *Société royale de médecine*, vit accourir à elle les hommes les plus éminents de la Faculté qui, lors de la Révolution de 1793, reçut son coup de grâce. Réorganisée par décret en date du 14 Frimaire an III (4 Décembre 1794), l'Ecole de médecine, qu'on appelait alors l'*Ecole de santé*, fut de nouveau bouleversée en 1822. Le 21 Novembre, à la suite de désordres survenus à la Faculté, à propos de l'éloge de Hallé, Louis XVIII, sur la proposition de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ministre de l'Instruction publique, supprima l'Ecole de médecine, mais elle fut rétablie le 2 Février de l'année suivante.

Au moment de la Révolution de 1830, la Faculté était composée de vingt-quatre professeurs, de cinq professeurs honoraires et de vingt-quatre agrégés ; le doyen était Landré-Beauvais, et le bibliothécaire, Moreau. Or, le 4 Août, Du bois fut nommé doyen, et Mac Mahon, bibliothécaire ; les professeurs nommés en 1823 furent destitués. Mais, par une ordonnance du roi, en date du 5 Octobre, on réintégra dans leurs fonctions les professeurs révoqués ; les chaires furent obtenues au concours, et le privilège accordé aux agrégés aboli. Cette ordonnance fit, bien entendu, des mécontents ; plusieurs professeurs démissionnèrent ; quelques-uns même, entre autres Récamier, qui n'avait pas consenti à jurer fidélité au roi, comme le prescrivait la loi du 30 Août, furent destitués par le ministre de l'Instruction publique qui était alors de Broglie.

Après 1830, quand les orages politiques furent calmés, les étudiants, devenus plus calmes, songèrent à leurs in-

térêts, demandèrent que la bibliothèque fût enfin mise à leur disposition et obtinrent la dispense du baccalauréat ès-sciences, prescrit depuis 1820 et exigé de nouveau quelques années plus tard.

Le personnel actuel de la Faculté comprend : Le doyen, trente-trois professeurs, trente-quatre agrégés, un secrétaire, un bibliothécaire, deux bibliothécaires-adjoints, deux sous-bibliothécaires, etc., etc. Celui de l'Ecole pratique de dissection — fondée en 1797 et reconstruite en 1878 sur les plans de M. Ginain — se compose d'un chef des travaux pratiques ayant le grade d'agrégé, de huit prosecteurs reçus internes, de quinze aides d'anatomie, d'un chef du matériel, etc., etc.

Fondée, puis entretenue aux dépens des médecins particuliers, l'Ecole de médecine avait, au xvii<sup>e</sup> siècle, un revenu fixe de 5.440 livres, grâce aux subventions du roi et de l'Université, ainsi qu'à quelques legs et contrats. Ses revenus casuels s'élevaient à 572 livres, somme représentée par les droits que payaient les bacheliers. Elle reçut, depuis, plusieurs donations. En 1778, ses recettes s'élevaient à 12.340 livres; elles étaient de 411.440 francs en 1868 et de 658.647 francs en 1878. Actuellement, son budget s'élève à 1.223.650 francs, répartis comme il suit : Personnel, 971.770 francs; matériel, 251.880 francs.

**Alfred de Vaulabelle.**

